

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1915 Colle structurale - 1914 durcisseur

Révision: 27.01.2026

Code du produit: 1914

Page 1 de 18

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

1915 Colle structurale - 1914 durcisseur

#### Autres désignations commerciales

Produit 1915: 1913 résine + 1914 Durcisseur

Groupe du produit:

UFI: 7A95-W0V2-400M-WK8F

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/de la préparation

Adhésifs et produits d'étanchéité

#### Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

### 1.3. Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

Société:	Kisling AG	
Rue:	Motorenstrasse 102	
Lieu:	CH-8620 Wetzikon	
Téléphone:	+41 58 272 0 272	
E-mail:	customerservice@kisling.com	
Interlocuteur:	Product Compliance	Téléphone: +49 7940 5096 143
E-mail (Interlocuteur):	compliance@kisling.com	
Internet:	www.kisling.com	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** 145 (24 h) (Inland/intérieur du pays/nell'entroterra)  
+41 44 251 51 51 (aus dem Ausland/de l'étranger/dall'estero)  
24h numéro d'appel d'urgence +1 872 5888271 (KAR)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou de la préparation

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3; H226  
Skin Irrit. 2; H315  
Eye Irrit. 2; H319  
Skin Sens. 1; H317  
STOT SE 3; H335

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

méthacrylate de méthyle  
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle  
2-aminoéthanol  
Phenothiazine  
@000000000934

#### Mention

Attention

#### d'avertissement:

#### Pictogrammes:



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1915 Colle structurale - 1914 durcisseur

Révision: 27.01.2026

Code du produit: 1914

Page 2 de 18

#### Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

#### Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer Vapeur.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

#### Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention d'avertissement: Attention

Pictogrammes:



#### Mentions de danger

H317

#### Conseils de prudence

P261-P280-P333+P313-P362+P364

#### 2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Préparations

##### Caractérisation chimique

Mélanges

##### Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
80-62-6	méthacrylate de méthyle			30 - < 50 %
	201-297-1	607-035-00-6	01-2119452498-28	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H225 H315 H317 H335			
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle			30 - < 50 %
	212-782-2	607-124-00-X	01-2119490169-29	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H319 H317			
79-41-4	acide méthacrylique			0,1 - < 1 %
	201-204-4	607-088-00-5	01-2119463884-26	
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H311 H332 H302 H314 H318 H335			

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1915 Colle structurale - 1914 durcisseur

Révision: 27.01.2026

Code du produit: 1914

Page 3 de 18

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
141-43-5	2-aminoéthanol			0,1 - < 1 %
	205-483-3	603-030-00-8	01-2119486455-28	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1; H332 H312 H302 H314 H317			
92-84-2	Phenothiazine			0,1 - < 1 %
	202-196-5		01-2119488529-19	
	Acute Tox. 4, Skin Sens. 1, STOT RE 2, Aquatic Chronic 1; H302 H317 H373 H410			
50-00-0	formaldéhyde			< 0,1 %
	200-001-8	605-001-00-5	01-2119488953-20	
	Carc. 1B, Muta. 2, Acute Tox. 2, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, STOT SE 3; H350 H341 H330 H302 H314 H318 H317 H335 EUH071			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
80-62-6	201-297-1	méthacrylate de méthyle	30 - < 50 %
		par inhalation: CL50 = 29,8 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = ca. 7900 mg/kg	
868-77-9	212-782-2	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	30 - < 50 %
		dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5564 mg/kg	
79-41-4	201-204-4	acide méthacrylique	0,1 - < 1 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 500 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1320 mg/kg Eye Dam. 1; H318: >= 3 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= - < 3 STOT SE 3; H335: >= 1 - 100	
141-43-5	205-483-3	2-aminoéthanol	0,1 - < 1 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 2504 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1089 mg/kg STOT SE 3; H335: >= 5 - 100	
92-84-2	202-196-5	Phenothiazine	0,1 - < 1 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1370 mg/kg	
50-00-0	200-001-8	formaldéhyde	< 0,1 %
		par inhalation: ATE 100 ppm (gaz); par voie orale: ATE 500 mg/kg Skin Corr. 1B; H314: >= 25 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 5 - < 25 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - < 25 STOT SE 3; H335: >= 5 - 100	

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1. Description des premiers secours

###### Indications générales

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

###### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

###### Après contact avec la peau

Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

###### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

###### Après ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1915 Colle structurale - 1914 durcisseur

Révision: 27.01.2026

Code du produit: 1914

Page 4 de 18

médecin.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires  
Peut irriter les voies respiratoires. Dyspnée.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Extincteur à sec

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**

Produits de combustion dangereux, Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace libre des systèmes fermés.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

#### **Information supplémentaire**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Évacuer la zone.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

##### **Remarques générales**

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### **Pour la rétention**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

##### **Pour le nettoyage**

Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière.

##### **Autres informations**

Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1915 Colle structurale - 1914 durcisseur

Révision: 27.01.2026

Code du produit: 1914

Page 5 de 18

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas affecter les personnes souffrant de problèmes de sensibilisation cutanée, d'asthme, d'allergies, d'affections respiratoires chroniques ou répétitives à un poste de travail où le mélange est utilisée.

#### Préventions des incendies et explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

#### Information supplémentaire

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Ne pas vider le récipient avec de la pression. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

#### Conseils pour le stockage en commun

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Classes d'entreposage: 3 (Liquides inflammables)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Notation	Origine
141-43-5	2-Aminoéthanol	2	5		VME 8 h	S	
		4	10		VLE courte durée		
79-41-4	Acide méthacrylique	50	180		VME 8 h	SSC	
		100	360		VLE courte durée		
-	Acrylates	-	-		Sensibilisateurs	S	
50-00-0	Formaldéhyde	0,3	0,37		VME 8 h	S, C1#B, SSC	
		0,6	0,74		VLE courte durée		
80-62-6	Méthacrylate de méthyle	50	210		VME 8 h	S, SSC	
		100	420		VLE courte durée		
92-84-2	Phénothiazine (inhalable)	-	5		VME 8 h	R	

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
80-62-6	méthacrylate de méthyle	par inhalation	systémique	348,4 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme				

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1915 Colle structurale - 1914 durcisseur

Révision: 27.01.2026

Code du produit: 1914

Page 6 de 18

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
	DNEL type			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	208 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	416 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	13,67 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	local	1,5 mg/cm <sup>2</sup>
	Salarié DNEL, aigu	dermique	local	1,5 mg/cm <sup>2</sup>
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	74,3 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	local	104 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisateur privé DNEL, aigu	par inhalation	local	208 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	dermique	systemique	8,2 mg/kg p.c./jour
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	dermique	local	1,5 mg/cm <sup>2</sup>
	Utilisateur privé DNEL, aigu	dermique	local	1,5 mg/cm <sup>2</sup>
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	8,2 mg/kg p.c./jour
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	4.9 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	1.39 mg/kg p.c./jour
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	1.45 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	dermique	systemique	0.83 mg/kg p.c./jour
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	0.83 mg/kg p.c./jour
79-41-4	acide méthacrylique			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	39.3 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	44 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	4.25 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	local	0.38 mg/cm <sup>2</sup>
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	11.7 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	local	8.8 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	dermique	systemique	5.35 mg/kg p.c./jour
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	dermique	local	0.23 mg/cm <sup>2</sup>
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	5.35 mg/kg p.c./jour
141-43-5	2-aminoéthanol			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	1 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	0.51 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	3 mg/kg p.c./jour
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	0.18 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	local	0.28 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	dermique	systemique	1.5 mg/kg p.c./jour
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	1.5 mg/kg p.c./jour
92-84-2	Phenothiazine			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	0.53 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	0.13 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	0.15 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systemique	1.59 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisateur privé DNEL, aigu	par inhalation	systemique	0.39 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	dermique	systemique	0.08 mg/kg p.c./jour

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1915 Colle structurale - 1914 durcisseur

Révision: 27.01.2026

Code du produit: 1914

Page 7 de 18

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
DNEL type				
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	0.08 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, aigu		par voie orale	systemique	0.24 mg/kg p.c./jour
50-00-0	formaldéhyde			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	9 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	0.375 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	0.75 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	240 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	3.2 mg/m <sup>3</sup>
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par inhalation	local	0.1 mg/m <sup>3</sup>
Utilisateur privé DNEL, à long terme		dermique	systemique	102 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	4.1 mg/kg p.c./jour

#### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
Milieu environnemental		
80-62-6	méthacrylate de méthyle	
Eau douce		0,94 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,69 mg/l
Eau de mer		0,094 mg/l
Sédiment d'eau douce		10,2 mg/kg
Sédiment marin		1,02 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		1,48 mg/kg
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	
Eau douce		0.482 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		1 mg/l
Eau de mer		0.048 mg/l
Sédiment d'eau douce		3.79 mg/kg
Sédiment marin		3.79 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0.476 mg/kg
79-41-4	acide méthacrylique	
Eau douce		0.82 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0.45 mg/l
Eau de mer		0.082 mg/l
Sédiment d'eau douce		3.09 mg/kg
Sédiment marin		0.309 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		0.137 mg/kg
141-43-5	2-aminoéthanol	
Eau douce		0.07 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0.028 mg/l
Eau de mer		0.007 mg/l
Sédiment d'eau douce		0.357 mg/kg
Sédiment marin		0.036 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		1.29 mg/kg
92-84-2	Phenothiazine	
Eau douce		0 mg/l

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1915 Colle structurale - 1914 durcisseur

Révision: 27.01.2026

Code du produit: 1914

Page 8 de 18

#### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
Milieu environnemental		
	Eau douce (rejets discontinus)	0.002 mg/l
	Eau de mer	0 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0.019 mg/kg
	Sédiment marin	0.002 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	0.054 mg/l
	Sol	0.023 mg/kg

#### 8.2. Contrôles de l'exposition



##### Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

###### Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

###### Protection des mains

Porter les gants de protection homologués

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.  
NBR (Caoutchouc nitrile) 0,4 mm, Temps de pénétration 480 min

Remplacer en cas d'usure.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

###### Protection de la peau

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

###### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Type de filtre: A/P2

###### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	vert
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>100 °C
Inflammabilité:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	2.1 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	12.5 vol. %
Point d'éclair:	37 °C
Température d'auto-inflammation:	438 °C
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	non déterminé

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1915 Colle structurale - 1914 durcisseur

Révision: 27.01.2026

Code du produit: 1914

Page 9 de 18

Viscosité cinématique:	non déterminé
Hydrosolubilité:	pratiquement insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	0.9-1.1 g/cm <sup>3</sup>
Densité relative:	non déterminé
Densité de vapeur relative:	non déterminé

#### 9.2. Autres informations

##### Informations concernant les classes de danger physique

###### Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

###### Propriétés comburantes

non déterminé

##### Autres caractéristiques de sécurité

###### Taux d'évaporation:

non déterminé

###### Teneur en corps solides:

non déterminé

###### Viscosité dynamique (à 25 °C):

15.000 mPa·s

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

#### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

##### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

##### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 5000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1915 Colle structurale - 1914 durcisseur

Révision: 27.01.2026

Code du produit: 1914

Page 10 de 18

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
80-62-6	méthacrylate de méthyle				
	orale	DL50 ca. 7900 mg/kg	Rat	J. Ind. Hyg. Toxicol. 23: 343-351 (1941)	Study to assess the acute oral toxicity
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin	Study report (1982)	OECD Guideline 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 29,8 mg/l	Rat	J. Dent. Res. 59: 1074 (1980)	Study to assess the acute inhalative tox
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle				
	orale	DL50 5564 mg/kg	Rat	Study report (1977)	other: Appraisal of the safety of chem b
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin	Study report (1982)	The test substance, as received, was hel
79-41-4	acide méthacrylique				
	orale	DL50 1320 mg/kg	Rat	Study report (1977)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 500 mg/kg	Lapin	Fournisseur précédent/Producteur	
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			OCDE 403
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
141-43-5	2-aminoéthanol				
	orale	DL50 1089 mg/kg	Rat	Study report (1988)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 2504 mg/kg	Lapin	Study report (1988)	OECD Guideline 402
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
92-84-2	Phenothiazine				
	orale	DL50 1370 mg/kg	Rat	Study report (1977)	other: As outlined in "Appraisal of the
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (2010)	OECD Guideline 402
50-00-0	formaldéhyde				
	orale	ATE 500 mg/kg			
	inhalation gaz	ATE 100 ppm			

#### Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (méthacrylate de méthyle; méthacrylate de 2-hydroxyéthyle; 2-aminoéthanol; Phenothiazine; formaldéhyde)

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (méthacrylate de méthyle)

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1915 Colle structurale - 1914 durcisseur

Révision: 27.01.2026

Code du produit: 1914

Page 11 de 18

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune donnée disponible

#### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

#### Expériences tirées de la pratique

Peut être nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Autres informations

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h][d]	Espèce	Source	Méthode
80-62-6	méthacrylate de méthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 79 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	REACH Registration Dossier	EPA OTS 797.1400
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 110 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 69 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	EPA OTS 797.1300
	Toxicité pour les poissons	NOEC 9,4 mg/l	35 d	Danio rerio	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 37 mg/l	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 211
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 3162 mg/l ( )	3 h	Boue activée	Publication (2008)	ISO 8192
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 100 mg/l	96 h	Oryzias latipes	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 345 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 380 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 24.1 mg/l	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 211

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1915 Colle structurale - 1914 durcisseur

Révision: 27.01.2026

Code du produit: 1914

Page 12 de 18

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h][d]	Espèce	Source	Méthode
79-41-4	acide méthacrylique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 833 mg/l	96 h	Scophthalmus maximus	Publication (2001)	other: OSPAR Protocols on Methods for th
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 54 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	Study report, unpublished, cover page mi	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 130 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	EPA OTS 797.1300
	Toxicité pour les poissons	NOEC 10 mg/l	35 d	Danio rerio	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 53 mg/l	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 211
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 13500 mg/l ( )	3 h	Boue activée	Publication (2008)	ISO 8192
141-43-5	2-aminoéthanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 349 mg/l	96 h	Cyprinus carpio	Study report (1997)	other: Directive 92/69/EEC, C.1.
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 2.8 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	unpublished (1997)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 27.04 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (2012)	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC 1.24 mg/l	41 d	Oryzias latipes	unpublished (2008)	OECD Guideline 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0.85 mg/l	21 d	Daphnia magna	unpublished (1997)	other: OECD 202 "Daphnia sp., Acute Immo
92-84-2	Phenothiazine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 70.7 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Study report (2010)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (2010)	OECD Guideline 201
50-00-0	formaldéhyde					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 24.1 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Center for Lake Superior Environmental S	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 3.48 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmu	Ecotoxicol Environ Safety 54: 346-354 (2	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 5.8 mg/l	48 h	Daphnia pulex	Water, Air and Soil Pollution 97, 315-32	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC >= 6.4 mg/l	21 d	Daphnia magna	study report (2008)	OECD Guideline 211
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 19 mg/l ( )	3 h	Boue activée	Chemosphere 14, 1239-1251 (1985)	OECD Guideline 209

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1915 Colle structurale - 1914 durcisseur

Révision: 27.01.2026

Code du produit: 1914

Page 13 de 18

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
80-62-6	méthacrylate de méthyle	1,38
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	0.42
79-41-4	acide méthacrylique	0.93
141-43-5	2-aminoéthanol	-2.3
92-84-2	Phenothiazine	ca. 3.78
50-00-0	formaldéhyde	0.35

#### FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
141-43-5	2-aminoéthanol	2.5		SAR and QSAR in Envi
92-84-2	Phenothiazine	>= 310	Cyprinus carpio	Study report (1983)
50-00-0	formaldéhyde	< 1	Paralichthys olivaceus and Sebastes schlegeli	Aquaculture 194, 253

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

##### Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

080409 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

##### Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

080409 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

##### Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

080409 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics contenant des solvants

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1915 Colle structurale - 1914 durcisseur

Révision: 27.01.2026

Code du produit: 1914

Page 14 de 18

organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

#### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1133
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	ADHÉSIFS
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	30
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

#### Transport fluvial (ADN)

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1133
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	Adhésifs
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1

#### Transport maritime (IMDG)

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1133
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	ADHESIVES
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1915 Colle structurale - 1914 durcisseur

Révision: 27.01.2026

Code du produit: 1914

Page 15 de 18



Dispositions spéciales:	223 955
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
EmS:	F-E, S-D

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1133
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	ADHESIVES
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3



Dispositions spéciales:	A3
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	10 L
Passenger LQ:	Y344
Quantité exceptée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	355
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	366
IATA-Quantité maximale (cargo):	220 L

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Non
---------------------------------	-----

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

#### Information supplémentaire

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28, Inscription 40, Inscription 72, Inscription 75, Inscription 77

##### Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1915 Colle structurale - 1914 durcisseur

Révision: 27.01.2026

Code du produit: 1914

Page 16 de 18

de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Teneur en COV (OCOV): < 3 %

Classification des liquides de nature à polluer les eaux: B - Liquides, qui ne polluent les eaux qu'en grande quantité.

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs, OPAM: Dangers physiques: 20000 kg

(UE) EINECS/ELINCS/NLP: oui

(RC) TCSI: oui

(NZ) NZIoC: oui

(USA) TSCA: oui

(CDN) DSL: oui

(ROK) KECI/ECL: oui

(RP) PICCS: oui

(JP) MITI: oui

(CHN) IECSC: oui

(AUS) AIIC: oui

(CDN) NDSL: non

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16.

### Abréviations et acronymes

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables, catégorie de danger 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables, catégorie de danger 3

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë, catégorie de danger 2

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë, catégorie de danger 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1A

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1

Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1A

Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie de danger 2

Carc. 1B: Cancérogénicité, catégorie de danger 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie de danger 2

Aquatic Chronic 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 1

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LC50: Lethal concentration, 50%

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1915 Colle structurale - 1914 durcisseur

Révision: 27.01.2026

Code du produit: 1914

Page 17 de 18

LD50: Lethal dose, 50%  
LL50: Lethal loading, 50%  
EL50: Effect loading, 50%  
EC50: Effective Concentration 50%  
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
BCF: Bio-concentration factor  
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
EmS: Emergency Schedules  
MFAG: Medical First Aid Guide  
IATA: International Air Transport Association  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
IBC: Intermediate Bulk Container  
VOC: Volatile Organic Compounds  
SVHC: Substance of Very High Concern

#### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Sur la base des données de contrôle
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H311 Toxique par contact cutané.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H330 Mortel par inhalation.  
H332 Nocif par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
H350 Peut provoquer le cancer.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1915 Colle structurale - 1914 durcisseur

Révision: 27.01.2026

Code du produit: 1914

Page 18 de 18

#### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*